

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

10/06/2026

OBJET

**Octroi d'une aide
financière de la Fondation
Bruneau.**

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

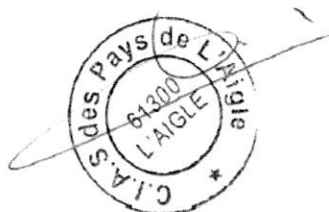
Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



Séance du 17 juin 2026.

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix juin, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Hugo DUPONT, Françoise GARCIA, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Caroline LAGOUTTE, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Christine LOUATRON, Véronique LOUWAGIE, Patrice REINHART, Martine RICHARD, Brigitte SALVINI, Eric ZO.

Pouvoirs : Camille DAEL donne pouvoir à Hugo DUPONT
Wiener FLEURIMOND donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Corine LE BLÉVEC donne pouvoir à Christine LOUATRON
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN

Absents excusés : Camille DAEL, Wiener FLEURIMOND, Corine LE BLÉVEC, Sophie THERY

Considérant le fait que le présent don, d'un montant de 6000 €, est consenti sans charges ni conditions particulières, et qu'il est destiné à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que l'EHPAD de Glos la Ferrière a déposé auprès de l'UNCCAS, une demande de subvention pour le projet « Un café à l'EHPAD ».

L'UNCCAS nous a informé que la Fondation JM Bruneau nous a attribué une aide financière de 6000€ pour le projet « Un café à l'EHPAD ».

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le don de 6000 € consenti à l'établissement par la Fondation JM Bruneau.
- **AFFECTE** la somme à l'achat d'un équipement destiné à l'amélioration de la qualité de vie des résidents, conformément à l'objet défini lors du don.
- **NOTIFIE** sans délai la présente décision au donateur, conformément aux règles applicables.
- **AUTORISE** Madame la Présidente du CIAS à procéder à l'encaissement du don, à l'engagement des dépenses correspondantes, et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

